



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 janvier 2010

L'an deux mille dix, le vingt deux du mois de janvier à dix neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU		Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise POBEAU	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Mme Françoise SCHEEPERS
M. Jean Luc REBY

POINT N°1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2009

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : MAISON DE SANTE

Thierry AUDOUIN informe le conseil que la pose de la première pierre s'est bien passée et remercie tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cette journée.

Les travaux par la société TTR sont commencés et les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 14h30. Les membres ayant souhaités assister à ces réunions sont : Corinne TREBOSC – Anne-Marie MERY – Jacqueline THEVENIN – Marc SIGNORET et Thierry AUDOUIN.

POINT N°3 : MAISONS EN BOIS

Thierry AUDOUIN informe le conseil que plusieurs partenaires potentiels ont été rencontrés. Un cahier des charges précis est en cours de réalisation.

Il s'agit de cerner les besoins pour cet "éco-quartier", d'ores et déjà la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation) ainsi que le nombre de parcelles est arrêté.

POINT N°4 : DEPART DE M. BONAMOUR ET M. CINIER

Le Conseil Municipal se positionne pour le recrutement d'un agent en remplacement de M. BONAMOUR. Pour ce qui est du remplacement de M. CINIER, le Conseil Municipal ne le souhaite pas dans l'immédiat. Les nouvelles organisations seront revues par la Commission du Personnel.

POINT N°5 : TRAVAUX DES REMPARTS

Gérard REVIDON informe le conseil que le chantier est en attente de la démolition de la salle paroissiale.

Les réunions de chantier ont lieu le vendredi à 9h30, en sont membres : Gérard REVIDON – Marc SIGNORET – Anne-Marie MERY – Claude MICHEL.

POINT N °6 : FLEURISSEMENT

Claude MICHEL fait un point sur les travaux liés au fleurissement. Les arbres du Faubourg de Moulins seront acquis auprès de la Pépinière BOUDET.

La publicité pour l'inscription au Concours des Maisons Fleuries sera diffusée dans le Bulletin AINAY INFO du printemps, un courrier aux participants au concours 2009 et des affichettes (point info, mairie...).

Un prix de 70 € a été accordé à la commune pour son 3^{ème} prix au département.

POINT N °7 : ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS

Françoise POBEAU a élaboré un organigramme des commissions. La responsabilité des commissions en fonction de leur appartenance est confiée à un adjoint.

POINT N °8 : CENTRE SOCIAL DE MEAULNES

Corinne TREBOSC informe le conseil qu'il est proposé l'organisation d'un centre aéré pour les enfants de 4 à 12 ans tous les mercredis sur la commune. La salle des fêtes ainsi que la cantine doivent être mis à disposition dans ce cadre.

Le conseil municipal décide de s'engager pour le dernier trimestre scolaire 2010. En fonction du bilan, cette opération pourra être prolongée.

POINT N °9 : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

M. GUIGNARD, responsable de la société PHOTOSOL a été rencontré. L'offre est séduisante, mais elle reste conditionnée à l'engagement de la société BBC qui souhaite exploiter la sablière

POINT N°10 : QUESTIONS DIVERSES

1. Problèmes d'infiltrations d'eau chez M. GIRAUDON

M. GIRAUDON n'a pas été indemnisé par l'assurance de la municipalité. L'assureur sera relancé.

2. Abri bus

L'abri bus du Champ de la Ville sera rasé prochainement car il est inesthétique. Son remplacement sera revu en fonction de l'avis du conseil général qui sera contacté pour faire le point sur les abris bus (points à desservir, subventions...).

3. Columbarium

Il reste à mettre en œuvre l'espace paysager pour débloquer les subventions. L'entreprise BOUDET doit être contacté prochainement.

4. Stationnement dangereux devant l'école

Un RDV sur place est organisé par Serge BERNADON. Un point sur les aménagements nécessaires sera fait par la commission sécurité signalétique dans les jours qui suivent.

5. Etat des lieux salle des fêtes

Un état des lieux est organisé après le passage des "locataires" des salles communales. Une check liste des opérations de nettoyage à réaliser avant de quitter la salle, sera rédigée pour éviter les "oublis" (exemple : tables non nettoyées).

POINT N°11 : DELIBERATIONS

Une délibération est prise pour céder à M. AUGONNET une parcelle de terrain près de son atelier.

Une seconde délibération est prise pour solliciter les aides financières nécessaires à la restauration des remparts pour la troisième tranche des travaux.

Le conseil municipal autorise M. LE MAIRE à signer une convention avec la Direction Départementale de l'Équipement relative aux tarifs des prestations offertes par cette administration.

**Le prochain conseil municipal est fixé
Le jeudi 18 février 2010 à 19h**

L'ordre du jour épuisé, M. le Premier Adjoint, représentant M. le Maire, lève la séance.